



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°DCM2025_57

**DENOMINATION DE VOIES –RUE SAINT-PIERRE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE
CHERRE – PASSAGE DU CHEMIN DE RONDE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE
BRISSARTHE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mai, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 21 mai 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....42
Conseillers présents :.....29
Pouvoir(s) :7
Votants :.....36

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BASTARD Estelle, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, GUILLOT Jean-François a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY ,

Conseillers excusés :

CHATILLON Jean-Yves, FLAMENT Sophie,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, BERTIN Jérémy, LEOST Marie-Hélène, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance :

BOULLIER Marine,

DELIBERATION N°DCM2025_57

Dénomination de voies –Rue Saint-Pierre sur la commune déléguée de
Cherré – Passage du chemin de Ronde sur la commune déléguée de
Brissarthe

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune.

L'Adjointe au Maire en charge de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme et référente du projet d'adressage propose de renommer les voies suivantes :

- Sur la commune déléguée de Cherré : la « rue de l'Eglise » devient « rue Saint-Pierre »,
- Sur la commune déléguée de Brissarthe : le « chemin de Ronde » devient le « passage du Chemin de Ronde ».

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-30 modifié par l'article 169 de la loi 3^{DS} du 22 février 2022 qui dispose que « *le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation* » et « *Les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration* » ;

Considérant la nécessité de dénommer des voies de la commune pour faciliter l'adressage. En effet, dans le cadre du déploiement de la fibre, les adresses doivent être unique, localisable et non ambiguë ;

Considérant que l'adressage est un enjeu fondamental, pour faciliter ou améliorer la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles,

Considérant que toute adresse doit être composée d'une localisation GPS, d'un numéro, d'un type et d'un nom de voie ou d'un nom de lieu-dit,

Considérant qu'un comité de pilotage pour l'adressage composé des membres du bureau municipal des Hauts-d'Anjou a été institué le 15 avril 2021. Ce Comité a validé le principe de procéder au nommage et à la numérotation des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Considérant la nécessité d'avoir une numérotation pour chaque adresse, des arrêtés municipaux seront pris,

Considérant l'avis favorable de la réunion de la délégation de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la dénomination des voies et des lieux-dits indiquées dans le tableau ci-dessous :

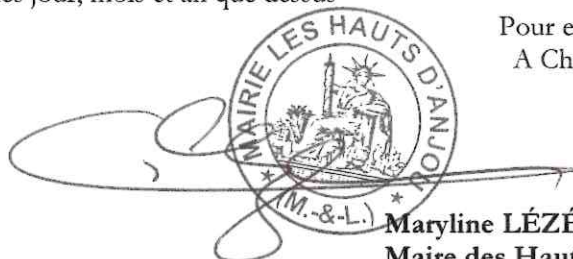
Nom de voie	Statut	Remarque
Rue Saint-Pierre, Cherré	Nom de voie modifié	Anciennement Rue de l'Eglise
Passage du Chemin de Ronde, Brissarthe	Nom de voie modifié	Anciennement Chemin de Ronde

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 3 juin 2025



Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 3 juin 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 3 juin 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telrecours.fr>.